

Séance du 18 octobre 2019 - 18h30

Délibération N°2019/087

Date de convocation : 08 octobre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caultery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille dix-neuf, le 18 octobre 2019 à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Fontaine-au-Pire, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Etaient présents (49 titulaires - 4 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Vincent WAXIN
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD
Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE	Pierre-Henri DUDANT
Christian PECQUEUX	Marie-Lise MARLIOT	Gérard FILLION (S)
Dominique LAMOURET	Agnès BERANGER	Didier BONIFACE
Denis COLLIN	Bernard POULAIN	Brigitte PRUVOT
Liliane RICHOMME	Francis STOCLET	Martine THUILLEZ
Sandrine TRIOUX	Alain GOETGHELUCK	Odile SAUTIERE (S)
Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE	Bernard PLET
Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)	Bertrand LEFEBVRE
Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Charles BLANGIS
Annie DORLOT	Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI
Isabelle PIERARD	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Jean CAMPORELLI (S)	Augustine NOIRMAIN
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY	

Membres excusés (7) :

Francis LEBLON, Frédéric BRICOUT, Alain RIQUET, Gérard TAISNE, Patrice BONIFACE, Laurent COULON, Daniel BLAIRON

Membres absents (8) :

Jean-Félix MACAREZ, Laurent LOIGNON, Brigitte ROLAND-BEC, Marc DUFRENNE, Pascal COQUELLE, Didier BLEUSE, Jean-Pierre RICHEZ, Stéphane JUMEAUX

Membres ayant donné procuration (10) :

Christian PAYEN à Henri QUONIOU, Jean-Pierre THIEULEUX à Jean-Paul CAILLIEZ, Alban BAJODEK à Serge SIMEON, Régine DHOLLANDE à Denis COLLIN, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLEZ, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Liliane RICHOMME, Pascal LEVEQUE à Nathalie GAVE, Francis GOURAUD à Jacques OLIVIER, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Daniel CATTIAUX à Pascal FOULON

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Objet : Approbation de :

- **L'adhésion de deux nouveaux EPCI au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle**
- **L'extension du périmètre d'adhésion au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle pour deux EPCI membres,**
- **Le transfert de la compétence « Lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement » au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle de la CCPS et de la CAPH**

Monsieur le Président rappelle que le champ d'action du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle est délimité par les bassins versants des adhérents, à savoir les EPCI inscrits dans les bassins versants de la Selle, de l'Écaillon, de la Naville, du Vieil Escaut, de la Petite Sensée, du Riot des glaines et des bassins versants urbains de Denain, Wavrechain-sous-Denain, Haulchin, Thrith-Saint-Léger, La Sentinelle.

Pour répondre à la fois au principe de solidarité et au besoin de cohérence territoriale au regard des bassins versants occupés, et ainsi accéder à la labellisation EPAGE au 1^{er} janvier 2020, le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle propose :

- l'adhésion à deux nouveaux EPCI (CCPM et CCTSO) et l'extension de périmètre d'adhésion pour 3 EPCI déjà membres (CCPS, CAPH et CAVM) sur le périmètre des bassins versants pris en charge par le syndicat ;
- aux EPCI qui en disposent, l'adhésion sur la compétence « lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement »

Pour finaliser la structuration du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle, avant le 1^{er} janvier 2020, date butoir pour la labellisation EPAGE, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'accepter :

o les adhésions suivantes :

- Celle de la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise pour les communes de Hannappes, Mennevret, Molain, Ribeaupville, Saint Martin Rivière, Tupigny, La Vallée-Mulâtre, Vaux-Andigny, Vénérolles et Wassigny,
- Celle de la Communauté de Communes du Pays de Mormal pour les communes de Bousies, Croix-Caluyau, Fontaine au Bois et Forest en Cambrésis.

o Ainsi que les extensions de périmètre suivantes :

- Pour la Communauté de Communes du Pays Solesmois aux communes de Beaurain, Capelle, Escarmain, Romeries, Vertain, et Viesly,
- Pour la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole étendre son périmètre aux communes de Artres, Maing, Quérénaing et Prouvy,
- Pour la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut étendre son périmètre aux communes de Abscon, Avesnes le Sec, Bouchain, Denain, Emerchicourt, Escaudain, Haulchin, Hordain, Hérim, La Sentinelle, Lieu-Saint-Amand, Louches, Marquette en Ostrevant, Mastaing, Neuville sur Escaut, Oisy, Roeux, Trith-Saint-Léger, Wasnes-au-bac, Wavrechain-sous-Faulx, Wavrechain-sous-denain.
- D'accepter l'adhésion sur la compétence « lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement » pour la Communauté de Communes du Pays Solesmois et pour la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les adhésions suivantes :

- la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise pour les communes de Hannappes, Mennevret, Molain, Ribeuville, Saint Martin Rivière, Tupigny, La Vallée-Mulâtre, Vaux-Andigny, Vénérolles et Wassigny.
- la Communauté de Communes du Pays de Mormal pour les communes de Bousies, Croix-Caluyau, Fontaine-au-Bois et Forest-en-Cambrésis

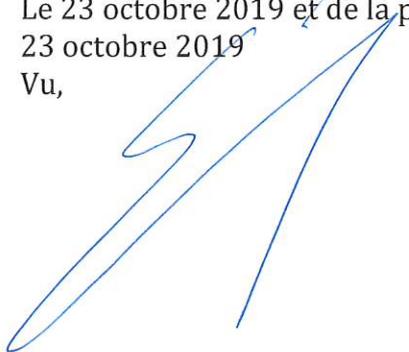
DECIDE d'accepter les extensions de périmètres suivantes :

- la Communauté de Communes du Pays Solesmois pour les communes de Beaurain, Capelle, Escarmain, Romeries, Vertain et Viesly,
- la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut pour les communes de Abscon, Avesnes le Sec, Bouchain, Denain, Emerchicourt, Escaudain, Haulchin, Hordain, Hérin, La Sentinelle, Lieu Saint Amand, Louches, Marquette-en-Ostrevant, Mastaing , Neuville sur Escaut, Oisy, Roeux, Trith-Saint-Léger, Wasnes-au-baç Wavrechain-sous-Faulx, Wavrechain-sous-denain
- Pour la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole étendreson périmètre aux communes de Artres, Maing, Quérénaing et Prouvy.

DECIDE d'accepter l'adhésion sur la compétence « lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement» pour la Communauté de Communes du Pays Solesmois et la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 23 octobre 2019 et de la publication le
23 octobre 2019
Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 23 octobre 2019

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional



Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.